

**ACTE RENDU EXÉCUTOIRE**

compte tenu de :

la publication le : 24/09/2020

la transmission au contrôle de légalité le 24/09/2020

Acte original consultable au  
Service des Assemblées,  
Hôtel de la Métropole  
24, rue Coat Ar Guéven  
29238 Brest Cedex 2**Conseil de la métropole du 17 septembre 2020****Compte Rendu**Date de convocation  
3 septembre 2020Conseillers en exercice  
66**Président : M. François CUILLANDRE****Secrétaire de séance : Mme Emilie KUCHEL**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le jeudi 17 septembre 2020 à 17 heures, sous la Présidence de Monsieur François CUILLANDRE, Président.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE, Président, M. S. ROUDAUT, Mme T. QUIGUER, M. M. GOURTAY, M. R. PICHON, M. Y. NEDELEC, M. P. OGOR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. A. GOURVIL) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme B. ABIVEN, M. Y. GUEVEL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. G. DISSAUX, M. A. GOURVIL, Mme V. KERGUILLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. DU BUIT, M. L. PERON, M. H. BRUZAC, M. T. FOVEAU, M. J-M. LE LORC'H, Vice-Présidents.

M. J. GOSSELIN, Mme M. BRONEC, Mme A. DELAROCHE, Mme C. BRUBAN, M. L. GUILLEVIN, M. P. EVEN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à M. L. GUILLEVIN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme A. ARZUR (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme P. ALBERT) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, M. G. KERJEAN (départ n° C 2020-09-096 - Pouvoir à Mme B. MALGORN) a voté les délibérations C 2020-09-117 et C 2020-09-119, Mme C. LE ROY, Mme P. ALBERT, Mme J. HERE, M. P. APPERE, Mme C. MIGOT, M. F. PELLICANO, Mme S. JESTIN, M. R. SALAMI, Mme N. CHALINE, M. E. GUELLEC, Mme E. KUCHEL, Mme M. MAILLARD, Mme B. MALGORN, M. J-P. RICHARD, M. J-P. ELKAIM, Mme L. KERMAREC, Mme V. BOURBIGOT, M. M. COATANEA, Mme C. ORVOEN, M. B. NICOLAS, M. S. MICHEL, Mme P. HENAFF, M. D. MOAN, Mme R. THOMAS, M. J-L. BATANY, Mme F. GUENEUGUES, Mme C. BOURNOT-GALLOU, Mme P. LAVERGNE, M. T. HELIES, M. J. LE BRIS, M. X. RIOUAL, Mme M. QUETIER, Conseillers.

**ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. D. CAP, Vice-Président, pouvoir à Mme P.HENAFF.

M. C. PETITFRERE pouvoir à M. F. JACOB, Mme C. ANDRIEUX pouvoir à Mme M. BRONEC, Mme M. MAURY pouvoir à M. G. DISSAUX, M. B. CALVES pouvoir à Mme B. MALGORN, Mme N. L'HOSTIS pouvoir à M. M. COATANEA, Conseillers.

**C 2020-09-104 AFFAIRES FONCIERES****Bilan de la politique foncière de Brest métropole, de Brest Métropole Aménagement et la SEMPI pour l'année 2019.**

La rapporteure, Mme Tifenn QUIGUER  
donne lecture du rapport suivant

**AFFAIRES FONCIERES – Bilan de la politique foncière de Brest métropole, de Brest Métropole Aménagement et la SEMPI pour l'année 2019.**

**NOTE DE SYNTHESE**

La politique foncière de Brest métropole a pour but :

- de mettre en œuvre les orientations du plan local d'urbanisme en matière de développement et d'attractivité du territoire, de réduction de la consommation foncière, de renouvellement urbain, de densification des opérations et de préservation de l'environnement,
- de permettre la réalisation des opérations d'aménagement, des équipements, et des projets immobiliers de la collectivité, ou de constituer des réserves foncières en vue de la réalisation ultérieure de ces opérations,
- de mettre en œuvre la politique métropolitaine de compensations du foncier agricole urbanisé,
- de permettre aux communes membres d'acquérir du foncier pour la réalisation de projets intervenant dans leur champ de compétence,

Les tableaux annexés à la présente délibération regroupent l'ensemble des acquisitions et cessions effectuées au cours de l'année 2019.

**I - OPERATIONS REALISEES PAR BREST METROPOLE**

**Les acquisitions**

**53** acquisitions dont **1** échange ont été effectuées en 2019 ainsi que **8** servitudes, conventions longue durée ou baux emphytéotiques. Les acquisitions de Brest métropole représentent un coût global de **5 664 004,09 €**.

Parmi elles, on peut citer les opérations suivantes :

- l'acquisition d'un ensemble immobilier (cercle naval) à Brest rue du Château pour un montant de 2 900 000,00 € ;
- celle d'un bâtiment (ancienne école Langevin) rue Albert Thomas à Brest pour un montant de 357 000,00 € ;
- des acquisitions importantes de réserves foncières sur le secteur de Kerledan et de Cosquer Vras à Gouesnou et de Kervao à Guipavas.

## Les cessions

**39** cessions dont **1** échange ont été effectuées en 2019 pour un montant total de **2 269 806 €**.

Parmi elles, on peut citer les opérations suivantes :

- la vente d'un bâtiment (hôtel d'entreprises) à la SEMPI rue Pierre Rivoalan à Brest pour un montant de 600 000,00 € ;
- la vente d'un terrain à bâtir pour un montant de 757 024,00 € à la Société EUROPA à Brest ZAC de l'Europe ;
- la vente de terrains et de bâtis pour un montant de 230 627,00 € à l'Association Vert Le Jardin à Kervao à Guipavas.

## II - OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR BREST MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT

Le bilan des acquisitions et des cessions réalisées par Brest métropole aménagement en tant que concessionnaire de Brest métropole pour les zones d'aménagement concerté est joint au compte administratif 2019.

### Les acquisitions

Elles représentent un coût global de **356 788,91 €** et une superficie de **50 710 m<sup>2</sup>** pour **10** acquisitions, dont un échange et concernent les opérations d'aménagement suivantes :

ZAC de Kerlinou (Brest) : 2 acquisitions  
ZAC de Mescadiou (Gouesnou) : 1 acquisition  
ZAC de Kerarmerrien (Plouzané) : 4 acquisitions  
ZAC du Parc d'activités de l'Hermitage (Brest) : 1 acquisition  
ZAC du Port de Commerce (Brest) : 1 acquisition  
ZAC de Kergaradec III (Brest) : 1 acquisition

Parmi ces acquisitions, les plus importantes concernent l'acquisition à l'Etat de terrain nus ZAC du Port de Commerce, Ilot BASSAM pour un montant de 85 600,00 €.

### Les cessions

**45** cessions, dont un échange ont été effectuées en 2019, représentant un montant global de **11 825 613,29 €** pour une superficie de **150 614 m<sup>2</sup>**. Ces cessions concernent les opérations suivantes :

ZAC de Pen Ar C'hoat (Guilers) : 13 cessions  
ZAC de la Fontaine Margot (Brest) : 2 cessions  
ZAC des Capucins (Brest) : 2 cessions  
ZAC de Penhoat (Gouesnou) : 3 cessions  
ZAC de Mescadiou : 9 cessions  
ZAC Parc d'activité de l'Hermitage (Brest) : 2 cessions  
ZAC de Lavallot Nord (Guipavas) : 4 cessions  
ZAC PA de Saint-Thudon : 2 cessions  
ZAC Technopole Brest Iroise : 2 cessions  
ZAC du Vern (Brest) : 2 cessions  
ZAC Port de Commerce (Brest) : 1 cession  
ZAC Kergaradec III (Brest) : 3 cessions

Parmi ces cessions, les plus importantes concernent la ZAC des Capucins, (vente pour 2 864 387,80 €, de locaux commerciaux à la SPL Les Capucins), la ZAC du Parc d'Activité de l'Hermitage (vente à la SCCV TARANIS pour un montant de 1 257 120,00 €) et la ZAC du Port de Commerce (vente à la SARL LE BELEM pour un montant de 1 035 380,89 €).

### **III- OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE PORTAGE IMMOBILIER (SEMPI)**

Le bilan des acquisitions réalisées par la SEMPI, en tant que concessionnaire de la collectivité, est joint au compte administratif 2019.

#### **Les acquisitions :**

8 acquisitions ont été réalisées en 2019 pour un montant total de **402 909,00 €**. Il s'agit de logements qui ont été acquis dans le cadre de l'OPAH Renouvellement urbain.

#### **Les cessions :**

Une cession a été effectuée en 2019 pour **85 000,00 €**. Il s'agit d'un logement situé dans un immeuble rue Armorique à Brest, toujours dans le cadre de l'OPAH Renouvellement urbain.

### **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, de prendre acte du présent rapport.

#### **Avis commissions :**

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSITION  
ENERGETIQUE-MOBILITE : PREND ACTE

#### **Décision du Conseil de la métropole :**

PREND ACTE